



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 13 novembre 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Sylvette MARCHAND

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 7 novembre 2023
Date de publication : 20 novembre 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, GRUET Justine, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
--	---	---

Conseillers absents ayant donné procuration

ROCHE Paul donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, CUSSEY Laëtitia donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine, GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé

Conseillers absents non représentés

Objet : Avis du Conseil Municipal sur une demande de dérogation au principe du repos dominical

Rapporteur : Madame Isabelle DELAINE

Le magasin Décathlon envisage un changement de plan masse du magasin Randonnées/Glisse. Il a saisi la Préfecture du Jura d'une demande d'autorisation de dérogation à l'obligation du repos dominical en application des dispositions de l'article L.3132-20 du Code du Travail, les dimanches 24 mars et 29 septembre 2024.

Lors de ces journées, 10 salariés volontaires seront présents sur site, sans ouverture du magasin au public.

Le magasin s'engage à respecter les principes de compensations :

- 100% de majoration salariale ;
- Un jour de repos compensateur dans la semaine qui suit le dimanche travaillé ;
- Prise en charge des frais de garde d'enfants, dans le cadre des accords d'entreprise.

Conformément aux articles L.3132-20 et L.3132-21 du Code du Travail, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur cette demande de dérogation.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 8 novembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical formulée par le magasin Décathlon à l'occasion de la modification du plan masse de l'espace Randonnées/Glisse, les 24 mars et 29 septembre 2024,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de transmettre cet avis à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP), Unité Territoriale du Jura.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 4 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Dole, le 13 novembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Citoyenneté
- M. le Directeur de la DDETSPP-Unité Territoriale du Jura-8 rue de la Préfecture-39000 LONS LE SAUNIER

Jean-Baptiste GAGNON

